

Sehr geehrte Kundin, sehr geehrter Kunde,

vielen Dank für den Kauf dieser WLAN-HD-Video-Türklingel. So wissen Sie stets, wer vor der Tür steht, noch bevor Sie sie öffnen.

Bitte lesen Sie diese Schnellstartanleitung und befolgen Sie die aufgeführten Hinweise und Tipps, damit Sie Ihre neue WLAN-HD-Video-Türklingel optimal einsetzen können.

Lieferumfang

- Video-Türklingel VTK-220
- Halterung
- USB-Kabel (50 cm)
- 4 x Dübel
- 5 x Schrauben
- Schnellstartanleitung

Zusätzlich benötigt:

- 1 x Akku Typ 18650 (z.B. ZX-1516)
- USB-Netzteil (z.B. SD-2201)

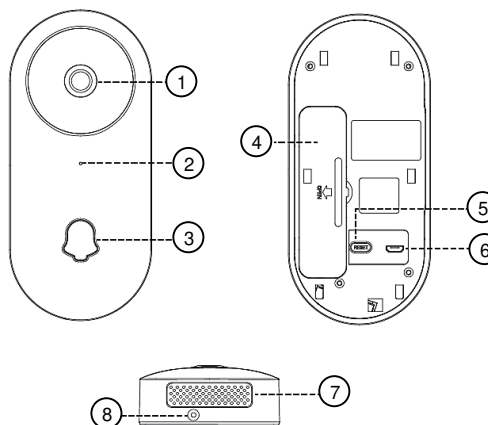
Empfohlene App:

- Zum Betrieb benötigen Sie eine App, die eine Verbindung zwischen Ihrer WLAN-Video-Türklingel und Ihrem Mobilgerät herstellen kann. Wir empfehlen hierzu die kostenlose App **DophiGo**.

Technische Daten

Stromversorgung	1 x Akku Typ 18650
Ladestrom	5 V DC
Funk-Frequenz	2.400-2.483,5 MHz
Max. Sendeleistung	19,5 dBm
Kamera-Auflösung	960p 1,3 MP
Gegensprech-Funktion	✓
Kamera-Winkel	125° horizontal 64° vertikal
Bewegungssensor	✓
Sprachnachricht	✓
Schutzart IP54	strahlwassergeschützt
Maße	62 x 135 x 29 mm
Gewicht	154 g

Produktdetails



- | | |
|------------------|----------------------------|
| 1. Kamera-Linse | 5. RESET-Taste |
| 2. Mikrofon | 6. Micro-USB-Buchse |
| 3. Klingel-Taste | 7. Lautsprecher |
| 4. Akkufach | 8. Sicherheits-Schraubloch |

Inbetriebnahme

Akku einsetzen & laden

1. Öffnen Sie das Akkufach auf der Rückseite Ihrer Video-Türklingel. (Nehmen Sie gegebenenfalls die Halterung ab, indem Sie die Sicherheitsschraube öffnen und die Video-Türklingel nach oben ziehen und dann abnehmen.)
2. Setzen Sie einen Akku des Typs 18650 ein (nicht im Lieferumfang enthalten). Achten Sie dabei auf die Angaben zur Polarität am Boden des Akkufachs.
3. Schließen Sie das Akkufach wieder.
4. Verbinden Sie das mitgelieferte USB-Kabel mit Ihrer Video-Türklingel und einem geeigneten USB-Netzteil.
5. Während des Ladevorgangs leuchtet die Klingel-Taste erst blau, dann rot. Sobald der Akku vollständig geladen ist, erlischt sie.
6. Trennen Sie Ihre Video-Türklingel vom USB-Netzteil.

Montage

Bitte achten Sie bei der Wahl des Montageortes auf folgende Punkte:

- Vermeiden Sie direkte Sonneneinstrahlung.
- Setzen Sie die Türklingel keinen Extremtemperaturen aus.
- Prüfen Sie **VOR** der Montage mit Hilfe der App von wo aus Sie den besten Kamerawinkel haben. Markieren Sie diesen.

1. Nehmen Sie die Halterung als Schablone und zeichnen Sie vier Bohrlöcher ein. Die glatte Seite der Halterung zeigt zur Wand.



ACHTUNG!

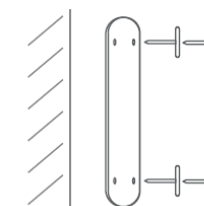
Achten Sie darauf, dass an der gewählten Bohrstelle keine Leitungen oder Rohre verlaufen. Dies kann zu Verletzungen oder Umgebungsschäden führen!

2. Bohren Sie an den markierten Stellen Löcher und setzen Sie die Dübel ein.
3. Schrauben Sie die Halterung mit den vier langen Schrauben an die Wand. Achten Sie darauf, dass der Pfeil der Halterung und die Sicherheitshäkchen nach oben zeigen.

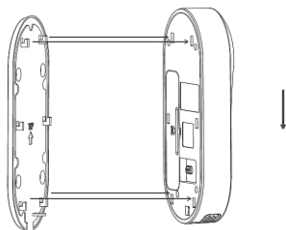


HINWEIS:

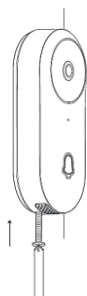
Bitte beachten Sie, dass das mitgelieferte Montagematerial für den gewünschten Anbringensort möglicherweise nicht geeignet ist. Passendes Montagematerial erhalten Sie im Baumarkt.



4. Hängen Sie Ihre Video-Türklingel passend an den Haken ein und ziehen Sie sie nach unten, so dass sie auf der Halterung einrastet.



5. Schrauben Sie die kurze Schraube von unten in die Halterung, um Ihre Video-Türklingel zu sichern.



App installieren

Zum Betrieb benötigen Sie eine App, die eine Verbindung zwischen Ihrer WLAN-Video-Türklingel und Ihrem Mobilgerät herstellen kann. Wir empfehlen hierzu die kostenlose App **DophiGo**. Suchen Sie diese im Google Play Store (Android) oder App-Store (iOS) und installieren Sie sie auf Ihrem Mobilgerät.



Registrierung

- Öffnen Sie die App.
- Tippen Sie unten links auf **Neue Benutzer-Registrierung**.
- Stellen Sie im ersten Feld das Aufenthaltsland ein.
- Geben Sie im zweiten Feld Ihre Email-Adresse oder Mobilfunknummer ein.
- Tippen Sie auf **Nächster Schritt**. Eine Bestätigungs-Email bzw. eine Bestätigungs-SMS wird verschickt.
- Suchen Sie in Ihrem Postfach nach einer Email oder SMS von **DophiGo**.
- Geben Sie den Bestätigungs-Code in der App ein.

- Legen Sie im ersten Feld ein Passwort an. Es muss aus 6-18 Zeichen bestehen und muss mindestens je eine Zahl und einen Buchstaben enthalten.



HINWEIS:

Tippen Sie auf das Augen-Symbol am rechten Rand des Feldes, um das Passwort ein- oder auszublenden.

- Geben Sie das Passwort im Feld darunter erneut ein. Tippen Sie dann auf **Bestätigen**.
- Nach erfolgreicher Registrierung werden Sie automatisch wieder zur Anmeldeseite weitergeleitet.

Video-Türklingel mit App verbinden



HINWEIS:

Apps werden ständig weiterentwickelt und verbessert. Es kann daher vorkommen, dass die Beschreibung der App in dieser Schnellstartanleitung nicht mehr der aktuellsten App-Version entspricht.

- Verbinden Sie Ihr Mobilgerät mit dem 2,4-GHz-WLAN-Netzwerk, in das Ihre Video-Türklingel eingebunden werden soll.
- Aktivieren Sie die Bluetooth-Funktion Ihres Mobilgeräts.
- Öffnen Sie die App und melden Sie sich an.
- Tippen Sie auf die Schaltfläche **Gerät hinzufügen**.
- Tippen Sie in der Geräte-Auswahlliste auf **Smart doorbell DV2**.
- Stellen Sie sicher, dass im ersten Feld das korrekte 2,4-GHz-Netzwerk gelistet wird.



HINWEIS:

Falls Sie ein anderes WLAN auswählen möchten, tippen Sie auf den Pfeil nach rechts. Sie gelangen zu den Einstellungen Ihres Mobilgeräts. Stellen Sie die Verbindung zum gewünschten WLAN her und kehren Sie dann zur App zurück.

- Geben Sie im Feld darunter das Passwort des WLAN-Netzwerks ein. Tippen Sie dann auf **Nächster Schritt**.
- Halten Sie die RESET-Taste gedrückt bis ein Signalton erklingt. Die Klingel-taste blinkt kurz rot, dann blau, die Ansage „Auf WLAN-Verbindung warten“ erklingt.
- Tippen Sie dann auf **Die blaue LED hat geblinkt**.
- Tippen Sie in der Liste der gefundenen Geräte auf **Dph_XXXXXX** (X steht hier für eine beliebige Zahl).
- Die Geräte werden miteinander verbunden. Nach erfolgreicher Verbindung erklingt die Ansage „Verbindung

erfolgreich hergestellt“. In der App werden Sie zur Gruppen-Erstellungs-Seite weitergeleitet.

- Tippen Sie auf **Gruppe erstellen**.
- Tippen Sie auf das Eingabefeld und geben Sie der neuen Gruppe einen Namen.
- Tippen Sie unten auf **Bestätigen**.
- Tippen Sie in der Bestätigungs-Meldung auf **verstanden**. Ihre Video-Türklingel wird nun in der Geräteliste angezeigt.

Verwendung



HINWEIS:

Dies ist lediglich eine Schnellstartanleitung. Die ausführliche Bedienungsanleitung finden Sie unter www.pearl.de/support. Geben Sie dort im Suchfeld die Artikelnummer NX-4536 ein.

Klingelablauf

- Wenn ein Besucher die Klingel-Taste drückt, ertönt der Klingelton. Die Klingel-Taste leuchtet langsam blau.
- Sie erhalten auf dem Mobilgerät eine Benachrichtigung über den eingehenden Anruf. Tippen Sie auf die Benachrichtigung.



HINWEIS:

Bis der Video-Anruf in der App angenommen wird, erklingt über die Lautsprecher Ihrer Video-Türklingel wiederholt die Ansage „Bitte wartet“.

- Die App wird geöffnet. Tippen Sie auf das grüne Telefon-Symbol, um den Video-Anruf entgegenzunehmen. Das Live-Bild Ihrer Video-Türklingel wird im Display angezeigt, die Gegensprech-Funktion ist aktiviert.



HINWEIS:

Qualität und Schnelligkeit der Video-Übertragung sind abhängig vom verbundenen WLAN-Netzwerk.

Sie haben die Möglichkeit, den Anruf abzulehnen. Tippen Sie hierzu auf das rote Telefon-Symbol. Nach einer kurzen Zeit weiterer „Bitte warten“-Anzeigen, wird der Besucher dazu aufgefordert, eine Nachricht zu hinterlassen.

Verpasste Anrufe werden im Verlauf der App inklusive Schnappschuss zum Zeitpunkt des Tastendrucks angezeigt (Geräteliste → Fuß-Symbol).

4. Tippen Sie zum Beenden des Video-Anrufs auf das rote Telefon-Symbol. Das Kamera-Bild in der App wird geschlossen.
5. Über den Lautsprecher Ihrer Video-Türklingel erklingt die Ansage „Anruf beendet“.

Gerät aus der App entfernen

1. Tippen Sie in der Geräteliste auf Ihre Video-Türklingel.
2. Tippen Sie oben neben der Geräte-Abbildung auf das Einstellungs-Symbol:



3. Tippen Sie unten auf **Gerät entkoppeln**.
4. Bestätigen Sie den Vorgang. Die Video-Türklingel wird aus der App entfernt.

Gerät zurücksetzen

Halten Sie die RESET-Taste gedrückt, bis ein Signalton erklingt. Die Klingel-Taste blinkt erst rot, dann blau. Die Ansage „Auf WLAN-Verbindung warten“ erklingt. Die Video-Türklingel kann nun mit der App verbunden werden.

Datenschutz

Bevor Sie das Gerät an Dritte weitergeben, zur Reparatur schicken oder zurückgeben, beachten Sie bitte folgende Punkte:

- Entfernen Sie das Gerät aus der App.
- Setzen Sie das Gerät auf Werkseinstellungen zurück.
- Entfernen Sie den Akku.

Eine Erklärung, weshalb bestimmte Personendaten zur Registrierung bzw. bestimmte Freigaben zur Verwendung benötigt werden, erhalten Sie in der App.

Sicherheitshinweise

- Diese Bedienungsanleitung dient dazu, Sie mit der Funktionsweise dieses Produktes vertraut zu machen. Bewahren Sie diese Anleitung daher gut auf, damit Sie jederzeit darauf zugreifen können.
- Ein Umbauen oder Verändern des Produktes beeinträchtigt die Produktsicherheit. Achtung Verletzungsgefahr!
- Alle Änderungen und Reparaturen an dem Gerät oder Zubehör dürfen nur durch den Hersteller oder von durch ihn ausdrücklich hierfür autorisierte Personen durchgeführt werden.
- Achten Sie darauf, dass das Produkt an einer Steckdose geladen wird die leicht zugänglich ist, damit Sie das Gerät im Notfall schnell vom Netz trennen können.
- Öffnen Sie das Produkt nie eigenmächtig, außer zum Akkuwechsel. Führen Sie Reparaturen nie selbst aus!
- Behandeln Sie das Produkt sorgfältig. Es kann durch Stöße, Schläge oder Fall aus bereits geringer Höhe beschädigt werden.
- Halten Sie das Produkt fern von extremer Hitze.
- Tauchen Sie das Produkt niemals in Wasser oder andere Flüssigkeiten.
- Beachten Sie bei Ihren Aufnahmen in Ihrem Interesse das Recht am eigenen Bild und am gesprochenen Wort von anderen.
- Technische Änderungen und Irrtümer vorbehalten.

Wichtige Hinweise zur Entsorgung

Dieses Elektrogerät gehört **nicht** in den Hausmüll. Für die fachgerechte Entsorgung wenden Sie sich bitte an die öffentlichen Sammelstellen in Ihrer Gemeinde. Einzelheiten zum Standort einer solchen Sammelstelle und über ggf. vorhandene Mengenbeschränkungen pro Tag/Monat/Jahr entnehmen Sie bitte den Informationen der jeweiligen Gemeinde.

Konformitätserklärung

Hiermit erklärt PEARL.GmbH, dass sich das Produkt NX-4536-675 in Übereinstimmung mit der RoHS-Richtlinie 2011/65/EU, der EMV-Richtlinie 2014/30/EU und der Funkanlagen-Richtlinie 2014/53/EU befindet.

Qualitätsmanagement
Dipl. Ing. (FH) Andreas Kurtasz

Die ausführliche Konformitätserklärung finden Sie unter www.pearl.de/support. Geben Sie dort im Suchfeld die Artikelnummer NX-4536 ein.

Informationen und Antworten auf häufige Fragen (FAQs) zu vielen unserer Produkte sowie ggfs. aktualisierte Handbücher finden Sie auf der Internetseite:

www.somikon.de

Geben Sie dort im Suchfeld die Artikelnummer oder den Artikelnamen ein.

GPL-Lizenztext

Wir senden Ihnen auf Anforderung (gerne unter opensource@pearl.de) den Source Code auch auf einem handelsüblichen Datenträger, dessen Herstellungskosten wir im Gegenzug geltend machen. Den vollständigen Lizenztext ersehen Sie nachfolgend. Näheres, insbesondere auch dazu, warum es keine offizielle deutsche Übersetzung der Lizenzbedingungen gibt, erfahren Sie unter <http://www.gnu.org/licenses/gpl-2.0.html>. Da es sich um freie Software handelt, schließen die Entwickler dieser Software die Haftung, soweit gesetzlich zulässig, aus. Bitte beachten Sie, dass die Gewährleistung für die Hardware davon natürlich nicht betroffen ist und in vollem Umfang besteht. Weitere Fragen beantworten wir Ihnen gerne unter opensource@pearl.de.

GNU GENERAL PUBLIC LICENSE
Version 2, June 1991

Copyright (C) 1989, 1991 Free Software Foundation, Inc.,
51 Franklin Street, Fifth Floor, Boston, MA 02110-1301 USA
Everyone is permitted to copy and distribute verbatim copies
of this license document, but changing it is not allowed.

Preamble

The licenses for most software are designed to take away your freedom to share and change it. By contrast, the GNU General Public License is intended to guarantee your freedom to share and change free software—to make sure the software is free for all its users. This General Public License applies to most of the Free Software Foundation's software and to any other program whose authors commit to using it. (Some other Free Software Foundation software is covered by the GNU Lesser General Public License instead.) You can apply it to your programs, too.

When we speak of free software, we are referring to freedom, not price. Our General Public Licenses are designed to make sure that you have the freedom to distribute copies of free software (and charge for this service if you wish), that you receive source code or can get it if you want it, that you can change the software or use pieces of it in new free programs; and that you know you can do these things.

To protect your rights, we need to make restrictions that forbid anyone to deny you these rights or to ask you to surrender the rights. These restrictions translate to certain responsibilities for you if you distribute copies of the software, or if you modify it.

For example, if you distribute copies of such a program, whether gratis or for a fee, you must give the recipients all the rights that you have. You must make sure that they, too, receive or can get the source code. And you must show them these terms so they know their rights.

We protect your rights with two steps: (1) copyright the software, and (2) offer you this license which gives you legal permission to copy, distribute and/or modify the software.

Also, for each author's protection and ours, we want to make certain that everyone understands that there is no warranty for this free software. If the software is modified by someone else and passed on, we want its recipients to know that what they have is not the original, so that any problems introduced by others will not reflect on the original authors' reputations.

Finally, any free program is threatened constantly by software patents. We wish to avoid the danger that redistributors of a free program will individually obtain patent licenses, in effect making the program proprietary. To prevent this, we have made it clear that any patent must be licensed for everyone's free use or not licensed at all.

The precise terms and conditions for copying, distribution and modification follow.

GNU GENERAL PUBLIC LICENSE TERMS AND CONDITIONS FOR COPYING, DISTRIBUTION AND MODIFICATION

0. This License applies to any program or other work which contains a notice placed by the copyright holder saying it may be distributed under the terms of this General Public License. The "Program", below, refers to any such program or work, and a "work based on the Program" means either the Program or any derivative work under copyright law: that is to say, a work containing the Program or a portion of it, either verbatim or with modifications and/or translated into another language. (Hereinafter, translation is included without limitation in the term "modification".) Each licensee is addressed as "you".

Activities other than copying, distribution and modification are not covered by this License; they are outside its scope. The act of running the Program is not restricted, and the output from the Program is covered only if its contents constitute a work based on the Program (independent of having been made by running the Program). Whether that is true depends on what the Program does.

1. You may copy and distribute verbatim copies of the Program's source code as you receive it, in any medium, provided that you conspicuously and appropriately publish on each copy an appropriate copyright notice and disclaimer of warranty; keep intact all the notices that refer to this License and to the absence of any warranty; and give any other recipients of the Program a copy of this License along with the Program.

You may charge a fee for the physical act of transferring a copy, and you may at your option offer warranty protection in exchange for a fee.

2. You may modify your copy or copies of the Program or any portion of it, thus forming a work based on the Program, and copy and distribute such modifications or work under the terms of Section 1 above, provided that you also meet all of these conditions:

- You must cause the modified files to carry prominent notices stating that you changed the files and the date of any change.
- You must cause any work that you distribute or publish, that in whole or in part contains or is derived from the Program or any part thereof, to be licensed as a whole at no charge to all third parties under the terms of this License.
- If the modified program normally reads commands interactively when run, you must cause it, when started running for such interactive use in the most ordinary way, to print or display an announcement including an appropriate copyright notice and a notice that there is no warranty (or else, saying that you provide a warranty) and that users may redistribute the program under these conditions, and telling the user how to view a copy of this License. (Exception: if the program itself is interactive but does not normally print such an announcement, your work based on the Program is not required to print an announcement.)

These requirements apply to the modified work as a whole. If identifiable sections of that work are not derived from the Program, and can be reasonably considered independent and separate works in themselves, then this License, and its terms, do not apply to those sections when you distribute them as separate works. But when you distribute the same sections as part of a whole which is a work based on the Program, the distribution of the whole must be on the terms of this License, whose permissions for other licensees extend to the entire whole, and thus to each and every part regardless of who wrote it.

Thus, it is not the intent of this section to claim rights or contest your rights to work written entirely by you; rather, the intent is to exercise the right to control the distribution of derivative or collective works based on the Program.

In addition, mere aggregation of another work not based on the Program with the Program (or with a work based on the Program) on a volume of a storage or distribution medium does not bring the other work under the scope of this License.

3. You may copy and distribute the Program (or a work based on it, under Section 2) in object code or executable form under the terms of Sections 1 and 2 above provided that you also do one of the following:

- Accompany it with the complete corresponding machine-readable source code, which must be distributed under the terms of Sections 1 and 2 above on a medium customarily used for software interchange; or,
- Accompany it with a written offer, valid for at least three years, to give any third party, for a charge no more than your cost of physically performing source distribution, a complete machine-readable copy of the corresponding source code, to be distributed under the terms of Sections 1 and 2 above on a medium customarily used for software interchange; or,
- Accompany it with the information you received as to the offer to distribute corresponding source code. (This alternative is allowed only for noncommercial distribution and only if you received the program in object code or executable form with such an offer, in accord with Subsection b above.)

The source code for a work means the preferred form of the work for making modifications to it. For an executable work, complete source code means all the source code for all modules it contains, plus any associated interface definition files, plus the scripts used to control compilation and installation of the executable. However, as a special exception, the source code distributed need not include anything that is normally distributed (in either source or binary form) with the major components (compiler, kernel, and so on) of the operating system on which the executable runs, unless that component itself accompanies the executable.

If distribution of executable or object code is made by offering access to copy from a designated place, then offering equivalent access to copy the source code from the same place counts as distribution of the source code, even though third parties are not compelled to copy the source along with the object code.

4. You may not copy, modify, sublicense, or distribute the Program except as expressly provided under this License. Any attempt otherwise to copy, modify, sublicense or distribute the Program is void, and will automatically terminate your rights under this License. However, parties who have received copies, or rights, from you under this License will not have their licenses terminated so long as such parties remain in full compliance.

5. You are not required to accept this License, since you have not signed it. However, nothing else grants you permission to modify or distribute the Program or its derivative works. These actions are prohibited by law if you do not accept this License. Therefore, by modifying or distributing the Program (or any work based on the Program), you indicate your acceptance of this License to do so, and all its terms and conditions for copying, distributing or modifying the Program or works based on it.

6. Each time you redistribute the Program (or any work based on the Program), the recipient automatically receives a license from the original licensor to copy, distribute or modify the Program subject to these terms and conditions. You may not impose any further restrictions on the recipients' exercise of the rights granted herein. You are not responsible for enforcing compliance by third parties to this License.

7. If, as a consequence of a court judgment or allegation of patent infringement or for any other reason (not limited to patent issues), conditions are imposed on you (whether by court order, agreement or otherwise) that contradict the conditions of this License, they do not excuse you from the conditions of this License. If you cannot distribute so as to satisfy simultaneously your obligations under this License and any other pertinent obligations, then as a consequence you may not distribute the Program at all. For example, if a patent license would not permit royalty-free redistribution of the Program by all those who receive copies directly or indirectly through you, then the only way you could satisfy both it and this License would be to refrain entirely from distribution of the Program.

If any portion of this section is held invalid or unenforceable under any particular circumstance, the balance of the section is intended to apply and the section as a whole is intended to apply in other circumstances.

It is not the purpose of this section to induce you to infringe any patents or other property right claims or to contest validity of any such claims; this section has the sole purpose of protecting the integrity of the free software distribution system, which is implemented by public license practices. Many people have made generous contributions to the wide range of software distributed through that system in reliance on consistent application of

that system; it is up to the author/donor to decide if he or she is willing to distribute software through any other system and a licensee cannot impose that choice.

This section is intended to make thoroughly clear what is believed to be a consequence of the rest of this License.

8. If the distribution and/or use of the Program is restricted in certain countries either by patents or by copyrighted interfaces, the original copyright holder who places the Program under this License may add an explicit geographical distribution limitation excluding those countries, so that distribution is permitted only in or among countries not thus excluded. In such case, this License incorporates the limitation as if written in the body of this License.

9. The Free Software Foundation may publish revised and/or new versions of the General Public License from time to time. Such new versions will be similar in spirit to the present version, but may differ in detail to address new problems or concerns.

Each version is given a distinguishing version number. If the Program specifies a version number of this License which applies to it and "any later version", you have the option of following the terms and conditions either of that version or of any later version published by the Free Software Foundation. If the Program does not specify a version number of this License, you may choose any version ever published by the Free Software Foundation.

10. If you wish to incorporate parts of the Program into other free programs whose distribution conditions are different, write to the author to ask for permission. For software which is copyrighted by the Free Software Foundation, write to the Free Software Foundation; we sometimes make exceptions for this. Our decision will be guided by the two goals of preserving the free status of all derivatives of our free software and of promoting the sharing and reuse of software generally.

NO WARRANTY

11. BECAUSE THE PROGRAM IS LICENSED FREE OF CHARGE, THERE IS NO WARRANTY FOR THE PROGRAM, TO THE EXTENT PERMITTED BY APPLICABLE LAW. EXCEPT WHEN OTHERWISE STATED IN WRITING THE COPYRIGHT HOLDERS AND/OR OTHER PARTIES PROVIDE THE PROGRAM "AS IS" WITHOUT WARRANTY OF ANY KIND, EITHER EXPRESSED OR IMPLIED, INCLUDING, BUT NOT LIMITED TO, THE IMPLIED WARRANTIES OF MERCHANTABILITY AND FITNESS FOR A PARTICULAR PURPOSE. THE ENTIRE RISK AS TO THE QUALITY AND PERFORMANCE OF THE PROGRAM IS WITH YOU. SHOULD THE PROGRAM PROVE DEFECTIVE, YOU ASSUME THE COST OF ALL NECESSARY SERVICING, REPAIR OR CORRECTION.

12. IN NO EVENT UNLESS REQUIRED BY APPLICABLE LAW OR AGREED TO IN WRITING WILL ANY COPYRIGHT HOLDER, OR ANY OTHER PARTY WHO MAY MODIFY AND/OR REDISTRIBUTE THE PROGRAM AS PERMITTED ABOVE, BE LIABLE TO YOU FOR DAMAGES, INCLUDING ANY GENERAL, SPECIAL, INCIDENTAL OR CONSEQUENTIAL DAMAGES ARISING OUT OF THE USE OR INABILITY TO USE THE PROGRAM (INCLUDING BUT NOT LIMITED TO LOSS OF DATA OR DATA BEING RENDERED INACCURATE OR LOSSES SUSTAINED BY YOU OR THIRD PARTIES OR A FAILURE OF THE PROGRAM TO OPERATE WITH ANY OTHER PROGRAMS), EVEN IF SUCH HOLDER OR OTHER PARTY HAS BEEN ADVISED OF THE POSSIBILITY OF SUCH DAMAGES.

END OF TERMS AND CONDITIONS

How to Apply These Terms to Your New Programs

If you develop a new program, and you want it to be of the greatest possible use to the public, the best way to achieve this is to make it free software which everyone can redistribute and change under these terms.

To do so, attach the following notices to the program. It is safest to attach them to the start of each source file to most effectively convey the exclusion of warranty; and each file should have at least the "copyright" line and a pointer to where the full notice is found.

```
<one line to give the program's name and a brief idea of what it does.>
Copyright (C) <year> <name of author>
```

This program is free software; you can redistribute it and/or modify it under the terms of the GNU General Public License as published by the Free Software Foundation; either version 2 of the License, or (at your option) any later version.

This program is distributed in the hope that it will be useful, but WITHOUT ANY WARRANTY; without even the implied warranty of MERCHANTABILITY or FITNESS FOR A PARTICULAR PURPOSE. See the GNU General Public License for more details.

You should have received a copy of the GNU General Public License along with this program; if not, write to the Free Software Foundation, Inc., 51 Franklin Street, Fifth Floor, Boston, MA 02110-1301 USA.

Also add information on how to contact you by electronic and paper mail.

If the program is interactive, make it output a short notice like this when it starts in an interactive mode:

```
Gnomovision version 69, Copyright (C) year name of author Gnomovision comes with ABSOLUTELY NO
WARRANTY; for details type 'show w'. This is free software, and you are welcome to redistribute it under certain
conditions; type 'show c' for details.
```

The hypothetical commands 'show w' and 'show c' should show the appropriate parts of the General Public License. Of course, the commands you use may be called something other than 'show w' and 'show c'; they could even be mouse-clicks or menu items—whatever suits your program.

You should also get your employer (if you work as a programmer) or your school, if any, to sign a "copyright disclaimer" for the program, if necessary. Here is a sample; alter the names:

```
Yooyodny, Inc., hereby disclaims all copyright interest in the program 'Gnomovision' (which makes passes at
compilers) written by James Hacker.
```

```
<signature of Ty Coon>, 1 April 1989
Ty Coon, President of Vice
```

This General Public License does not permit incorporating your program into proprietary programs. If your program is a subroutine library, you may consider it more useful to permit linking proprietary applications with the library. If this is what you want to do, use the GNU Lesser General Public License instead of this License.

Chère cliente, cher client,

Nous vous remercions d'avoir choisi ce visiophone connecté HD sans fil. Dorénavant, vous saurez toujours qui attend devant votre porte avant de l'avoir ouverte. Afin d'utiliser au mieux votre nouveau produit, veuillez lire attentivement ce guide de démarrage rapide et respecter les consignes et astuces suivantes.

Contenu

- Visiophone connecté HD sans fil VTK-220
- Support
- Câble USB (50 cm)
- 4 chevilles
- 5 vis
- Guide de démarrage rapide

Accessoires requis : (non fournis, disponibles séparément sur <https://www.pearl.fr>)

- 1 pile rechargeable de type 18650
- Chargeur secteur USB

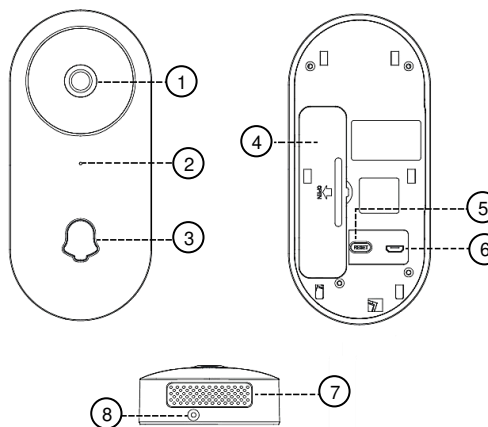
Application recommandée :

Pour faire fonctionner votre visiophone connecté HD sans fil, vous avez besoin d'une application permettant d'établir une connexion entre celui-ci et votre appareil mobile. Nous vous recommandons pour cela l'application gratuite **DophiGo**.

Caractéristiques techniques

Alimentation	1 pile de type 18650
Courant de charge	5 V DC
Fréquence sans fil	2400 - 2483,5 MHz
Puissance d'émission max.	19,5 dBm
Résolution de la caméra	960p 1,3 Mpx
Fonction interphone	✓
Angle d'image	125° (horizontal) 64° (vertical)
Détecteur de mouvement	✓
Message vocal	✓
Indice de protection IP54	protégé contre les jets d'eau
Dimensions	62 x 135 x 29 mm
Poids	154 g

Description du produit



- | | |
|--------------------------|------------------------------------|
| 1. Lentille de la caméra | 5. Bouton RESET (réinitialisation) |
| 2. Microphone | 6. Port Micro-USB |
| 3. Touche Sonnette | 7. Haut-parleur |
| 4. Compartiment à pile | 8. Trou de vis de sécurité |

Mise en marche

Insertion de la batterie et chargement

1. Ouvrez le compartiment à pile situé au dos du visiophone. (Si nécessaire, retirez le support en ouvrant la vis de sécurité et en retirant le visiophone par le haut.)
2. Insérez une pile de type 18650 (non fournie). Respectez les consignes de polarité inscrites dans le fond du compartiment à pile.
3. Refermez le compartiment à pile.
4. Branchez le câble USB fourni à votre visiophone et à un bloc d'alimentation USB adapté.
5. Pendant le chargement, la touche sonnette s'allume d'abord en bleu, puis en rouge. Elle s'éteint dès que la pile est entièrement chargée.
6. Déconnectez votre visiophone du bloc d'alimentation USB.

Montage

Lors du choix de l'emplacement de montage, veuillez respecter les points suivants :

- Evitez les rayons directs du soleil.
- N'exposez pas le visiophone à des températures extrêmes.
- Vérifiez **AVANT** le montage à l'aide de l'application quel emplacement vous permet d'obtenir le meilleur angle pour la caméra. Marquez cet emplacement.

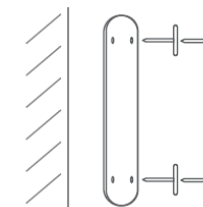
1. Utilisez le support comme pochoir et marquez les quatre trous à percer à l'emplacement choisi. La partie lisse du support est dirigée vers le mur.



ATTENTION !

Assurez-vous qu'aucun câble ou conduit ne se trouve à l'endroit où vous avez choisi de percer. Cela pourrait causer des blessures physiques et/ou des dommages matériels !

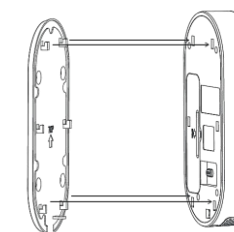
2. Percez des trous aux endroits marqués, et insérez les chevilles.
3. Vissez le support au mur à l'aide des quatre vis longues. Veillez à ce que la flèche sur le support et les crochets de sécurité soient dirigés vers le haut.



NOTE :

Veillez noter que le matériel fourni pour le montage mural peut ne pas correspondre au matériau de l'endroit où vous souhaitez fixer le support. Vous trouverez un matériel de fixation approprié dans une quincaillerie ou un magasin d'outillage, par exemple.

4. Accrochez le visiophone aux crochets et tirez-le vers le bas jusqu'à ce que vous l'entendiez s'enclencher sur le support.



- Pour sécuriser votre visiophone, vissez ensuite la vis courte dans le support par le bas.



Installer l'application

Pour faire fonctionner votre visiophone connecté HD sans fil, vous avez besoin d'une application permettant d'établir une connexion entre celui-ci et votre appareil mobile. Nous vous recommandons pour cela l'application gratuite **DophiGo**. Recherchez l'application dans Google Play Store (Android) ou dans l'App-Store (iOS) et installez-la sur votre appareil mobile.



Inscription

- Ouvrez l'application.
- En bas à gauche, appuyez sur **Inscription nouveaux utilisateurs**.
- Dans le premier champ, saisissez le pays de résidence.
- Dans le deuxième champ, saisissez votre adresse e-mail ou votre numéro de portable.
- Appuyez sur **Étape suivante**. Un e-mail de confirmation ou un SMS de confirmation vous est envoyé.
- Dans votre boîte e-mail, recherchez un e-mail ou un SMS de **DophiGo**.
- Saisissez le code de confirmation dans l'application.
- Dans le premier champ, saisissez un mot de passe. Il doit être composé de 6 à 18 caractères et contenir au moins un chiffre et une lettre.



NOTE :

Pour afficher ou masquer le mot de passe, appuyez sur le symbole de l'œil sur le bord droit du champ.

- Ressaisissez le mot de passe dans le champ juste en-dessous. Appuyez ensuite sur **Confirmer**.
- Une fois l'inscription réussie, vous êtes redirigé automatiquement vers la page de connexion.

Connecter le visiophone avec l'application



NOTE : L'application est continuellement améliorée. Il est donc possible que la description de l'application dans ce guide de démarrage rapide ne corresponde plus à la version la plus récente de l'application.

- Connectez votre appareil mobile au réseau wifi 2,4 GHz auquel vous souhaitez connecter votre visiophone.
- Activez la fonction Bluetooth de votre appareil mobile.
- Ouvrez l'application et connectez-vous.
- Appuyez sur le bouton **Ajouter un appareil**.
- Dans la liste de sélection d'appareils, appuyez sur **Smart doorbell DV2**.
- Assurez-vous que le bon réseau 2,4 GHz s'affiche dans le premier champ.



NOTE : Si vous souhaitez sélectionner un autre réseau wifi, appuyez sur la flèche indiquant vers la droite. Vous accédez aux réglages de votre appareil mobile. Établissez une connexion avec le réseau wifi de votre choix, puis revenez à l'application.

- Saisissez le mot de passe du réseau wifi dans le champ situé en dessous. Appuyez ensuite sur **Étape suivante**.
- Maintenez le bouton RESET pressé jusqu'à ce qu'un signal sonore retentisse. La touche sonnette clignote brièvement en rouge, puis en bleu, l'annonce « Attendre la connexion wifi » se fait entendre.
- Appuyez ensuite sur **La LED bleue a clignoté**.
- Dans la liste des appareils trouvés, appuyez sur **Dph_XXXXXX** (X remplace ici n'importe quel chiffre).
- Les appareils se connectent l'un avec l'autre. Une fois la connexion établie, vous entendez l'annonce « Connexion réussie ». Dans l'application, vous êtes dirigé vers la page Création de groupes.
- Cliquez sur **Créer un groupe**.
- Appuyez sur le champ de saisie et nommez le nouveau groupe.
- Appuyez en bas sur **Confirmer**.
- Dans le message de confirmation, appuyez sur **Compris**. Votre visiophone figure à présent dans la liste des appareils.

Utilisation



NOTE : Il s'agit ici uniquement d'un guide de démarrage rapide. La notice détaillée est disponible sur <https://www.pearl.fr/support/notices> Saisissez le numéro d'article : NX4536.

Fonctionnement de la sonnette

- Lorsqu'un visiteur appuie sur la touche sonnette, une sonnerie retentit. La touche sonnette s'allume lentement en bleu.
- Vous recevez sur votre appareil mobile une notification pour un appel entrant. Appuyez sur la notification.



NOTE :

Jusqu'au moment où vous prenez l'appel vidéo dans l'application, les haut-parleurs du visiophone diffusent en boucle l'annonce « Veuillez attendre s'il vous plaît ».

- L'application s'ouvre. Appuyez sur l'icône de téléphone verte pour prendre l'appel vidéo. L'image en direct de votre visiophone s'affiche à l'écran, la fonction interphone est activée.



NOTE :

La qualité et la rapidité de la transmission vidéo dépendent du réseau wifi raccordé. Vous avez la possibilité de refuser l'appel. Appuyez pour cela sur l'icône de téléphone rouge. Après quelques annonces « Veuillez attendre s'il vous plaît » supplémentaires, le visiteur est invité à laisser un message. Dans l'historique de l'application, les appels manqués s'affichent avec l'instantané pris au moment où vous avez appuyé sur le bouton. (Liste des appareils → icône de pied).

- Pour mettre fin à l'appel vidéo, appuyez sur l'icône de téléphone rouge. L'image de la caméra dans l'application se referme.
- Les haut-parleurs de votre visiophone diffusent l'annonce « Appel terminé ».

Supprimer l'appareil de l'application

- Dans la liste des appareils, appuyez sur votre visiophone.
- Appuyez en haut à côté de l'image de l'appareil sur le symbole de réglage :
- Appuyez en bas sur **Déconnecter l'appareil**.
- Confirmez le processus. Le visiophone est supprimé de l'application.



Réinitialiser l'appareil

Maintenez le bouton RESET appuyé jusqu'à ce qu'un signal sonore retentisse. La touche sonnette clignote en rouge, puis en bleu. L'annonce « Attendre la connexion wifi » se fait entendre. Votre visiophone peut à présent être connecté à l'application.

Protection des données

Avant de transférer l'appareil à un tiers, de le faire réparer ou même de le renvoyer, il est impératif d'effectuer les étapes suivantes :

- Supprimez l'appareil de l'application.
- Restaurez les réglages par défaut de l'appareil.
- Retirez la batterie.

L'application comporte l'explication des raisons pour lesquelles certaines données personnelles ou certaines autorisations sont requises pour l'enregistrement.

Consignes de sécurité

- Ce mode d'emploi vous permet de vous familiariser avec le fonctionnement du produit. Conservez précieusement ce mode d'emploi afin de pouvoir le consulter en cas de besoin.
- Pour connaître les conditions de garantie, veuillez contacter votre revendeur. Veuillez également tenir compte des conditions générales de vente !
- Veillez à utiliser le produit uniquement comme indiqué dans la notice. Une mauvaise utilisation peut endommager le produit ou son environnement.
- Le démontage ou la modification du produit affecte sa sécurité. Attention, risque de blessure !
- Toute modification ou réparation de l'appareil ou de ses accessoires doit être effectuée exclusivement par le fabricant ou par un spécialiste dûment autorisé.
- La prise de courant à laquelle est branché l'appareil pour le chargement doit toujours être facilement accessible, pour que l'appareil puisse être rapidement débranché en cas d'urgence.
- N'ouvrez pas le produit vous-même sauf pour changer les piles. Ne tentez jamais de réparer vous-même le produit !
- Manipulez le produit avec précaution. Un coup, un choc, ou une chute, même de faible hauteur, peut l'endommager.
- N'exposez pas l'appareil à une chaleur extrême.
- Ne plongez jamais l'appareil dans l'eau ni dans aucun autre liquide.
- Il est dans votre intérêt de respecter l'aspect privé ainsi que le droit à l'image et à la parole des personnes que vous enregistrez.
- Conservez le produit hors de la portée des enfants !
- Surveillez les enfants pour vous assurer qu'ils ne jouent pas avec l'appareil.
- En raison des signaux bluetooth, veillez à maintenir une distance de sécurité suffisante entre l'appareil et toute

personne pourvue d'un stimulateur cardiaque. En cas de doute ou de questions, adressez-vous au fabricant du stimulateur cardiaque ou à votre médecin.

- N'utilisez pas ce produit à proximité d'appareils médicaux.
- Aucune garantie ne pourra être appliquée en cas de mauvaise utilisation.
- Le fabricant décline toute responsabilité en cas de dégâts matériels ou dommages (physiques ou moraux) dus à une mauvaise utilisation et/ou au non-respect des consignes de sécurité.
- Sous réserve de modification et d'erreur !

Consignes importantes concernant le droit à l'image

Respectez la législation locale concernant les libertés individuelles et le droit à l'image. La législation française interdit de filmer, enregistrer ou photographier des personnes à leur insu. Elle requiert également l'autorisation des personnes concernées avant toute utilisation et/ou diffusion d'enregistrements audio, photo ou vidéo. Avant d'installer une caméra de surveillance (notamment une caméra discrète) à votre domicile, si des salariés y travaillent, la loi française actuelle vous oblige à faire une déclaration à la CNIL et à en informer le(s) salarié(s) par écrit. Vous trouverez des informations plus détaillées sur le site de la CNIL (www.cnil.fr).

Consignes importantes pour le traitement des déchets

Cet appareil électronique ne doit **PAS** être jeté dans la poubelle de déchets ménagers. Pour l'enlèvement approprié des déchets, veuillez vous adresser aux points de ramassage publics de votre municipalité.

Les détails concernant l'emplacement d'un tel point de ramassage et des éventuelles restrictions de quantité existantes par jour/mois/année, ainsi que sur des frais éventuels de collecte, sont disponibles dans votre municipalité.

Déclaration de conformité

La société PEARL.GmbH déclare ce produit NX-4536-675 conforme aux directives actuelles suivantes du Parlement Européen : 2011/65/UE, 2014/30/UE et 2014/53/UE

Service Qualité
Dipl. Ing. (FH) Andreas Kurtasz



La déclaration de conformité complète du produit est disponible en téléchargement à l'adresse <https://www.pearl.fr/support/notices> ou sur simple demande par courriel à qualite@pearl.fr.

Contrat de licence logiciel libre

Ce produit contient un logiciel distribué entièrement ou partiellement sous licence publique générale GNU, Version 2 (GPL). Vous trouverez ci-après l'intégralité de la version actuelle de ce texte de licence. Puisqu'il s'agit d'un logiciel libre de droits, ses développeurs déclinent toute responsabilité en cas de dégâts ou dommages (physiques ou moraux) dus à une mauvaise utilisation. Veuillez noter que la garantie du matériel n'est bien entendu pas concernée. Si vous avez des questions, n'hésitez pas à nous contacter. Pour cela, rendez-vous sur <https://www.pearl.fr>.

Avertissement

Ce contrat est une licence de logiciel libre issue d'une concertation entre ses auteurs afin que le respect de deux grands principes préside à sa rédaction :
* d'une part, le respect des principes de diffusion des logiciels libres : accès au code source, droits étendus conférés aux utilisateurs,
* d'autre part, la désignation d'un droit applicable, le droit français, auquel elle est conforme, tant au regard du droit de la responsabilité civile que du droit de la propriété intellectuelle et de la protection qu'il offre aux auteurs et titulaires des droits patrimoniaux sur un logiciel.

Les auteurs de la licence CeCILL (pour Ce[a] C[rs] I[nria] L[ogiciel] L[ibre]) sont :
Commissariat à l'Energie Atomique - CEA, établissement public de recherche à caractère scientifique, technique et industriel, dont le siège est situé 25 rue Leblanc, immeuble Le Ponant D, 75015 Paris.
Centre National de la Recherche Scientifique - CNRS, établissement public à caractère scientifique et technologique, dont le siège est situé 3 rue Michel-Ange, 75794 Paris cedex 16.
Institut National de Recherche en Informatique et en Automatique - INRIA, établissement public à caractère scientifique et technologique, dont le siège est situé Domaine de Voluceau, Rocquencourt, BP 105, 78153 Le Chesnay cedex.

Préambule

Ce contrat est une licence de logiciel libre dont l'objectif est de conférer aux utilisateurs la liberté de modification et de redistribution du logiciel régi par cette licence dans le cadre d'un modèle de diffusion en logiciel libre. L'exercice de ces libertés est assorti de certains devoirs à la charge des utilisateurs afin de préserver ce statut au cours des redistributions ultérieures.
L'accessibilité au code source et les droits de copie, de modification et de redistribution qui en découlent ont pour contrepartie de n'offrir aux utilisateurs qu'une garantie limitée et de ne faire peser sur l'auteur du logiciel, le titulaire des droits patrimoniaux et les concédants successifs qu'une responsabilité restreinte.
A cet égard l'attention de l'utilisateur est attirée sur les risques associés au chargement, à l'utilisation, à la modification et/ou au développement et à la reproduction du logiciel par l'utilisateur étant donné sa spécificité de logiciel libre, qui peut le rendre complexe à manipuler et qui le réserve donc à des développeurs ou des professionnels avertis possédant des connaissances informatiques approfondies. Les utilisateurs sont donc invités à charger et tester l'adéquation du logiciel à leurs besoins dans des conditions permettant d'assurer la sécurité de leurs systèmes et/ou de leurs données et, plus généralement, à l'utiliser et l'exploiter dans les mêmes conditions de sécurité. Ce contrat peut être reproduit et diffusé librement, sous réserve de le conserver en l'état, sans ajout ni suppression de clauses.

Ce contrat est susceptible de s'appliquer à tout logiciel dont le titulaire des droits patrimoniaux décide de soumettre l'exploitation aux dispositions qu'il contient.
Article 1 - DÉFINITIONS

Dans ce contrat, les termes suivants, lorsqu'ils seront écrits avec une lettre capitale, auront la signification suivante :

Contrat : désigne le présent contrat de licence, ses éventuelles versions postérieures et annexes.

Logiciel : désigne le logiciel sous sa forme de Code Objet et/ou de Code Source et le cas échéant sa documentation, dans leur état au moment de l'acceptation du Contrat par le Licencié.

Logiciel Initial : désigne le Logiciel sous sa forme de Code Source et éventuellement de Code Objet et le cas échéant sa documentation, dans leur état au moment de leur première diffusion sous les termes du Contrat.

Logiciel Modifié : désigne le Logiciel modifié par au moins une Contribution.

Code Source : désigne l'ensemble des instructions et des lignes de programme du Logiciel et auquel l'accès est nécessaire en vue de modifier le Logiciel.

Code Objet : désigne les fichiers binaires issus de la compilation du Code Source.

Titulaire : désigne le ou les détenteurs des droits patrimoniaux d'auteur sur le Logiciel Initial.

Licencié : désigne le ou les utilisateurs du Logiciel ayant accepté le Contrat.

Contributeur : désigne le Licencié auteur d'au moins une Contribution.

Concédant : désigne le Titulaire ou toute personne physique ou morale distribuant le Logiciel sous le Contrat.

Contribution : désigne l'ensemble des modifications, corrections, traductions, adaptations et/ou nouvelles fonctionnalités intégrées dans le Logiciel par tout Contributeur, ainsi que tout Module Interne.

Module : désigne un ensemble de fichiers sources y compris leur documentation qui permet de réaliser des fonctionnalités ou services supplémentaires à ceux fournis par le Logiciel.

Module Externe : désigne tout Module, non dérivé du Logiciel, tel que ce Module et le Logiciel s'exécutent dans des espaces d'adressage différents, l'un appelant l'autre au moment de leur exécution.

Module Interne : désigne tout Module lié au Logiciel de telle sorte qu'ils s'exécutent dans le même espace d'adressage.

GNU GPL : désigne la GNU General Public License dans sa version 2 ou toute version ultérieure, telle que publiée par Free Software Foundation Inc.

Parties : désigne collectivement le Licencié et le Concédant.

Ces termes s'entendent au singulier comme au pluriel.

Article 2 - OBJET

Le Contrat a pour objet la concession par le Concédant au Licencié d'une licence non exclusive, cessible et mondiale du Logiciel telle que définie ci-après à l'article 5 pour toute la durée de protection des droits portant sur ce Logiciel.

Article 3 - ACCEPTATION

3.1 L'acceptation par le Licencié des termes du Contrat est réputée acquise du fait du premier des faits suivants :

* (i) le chargement du Logiciel par tout moyen notamment par téléchargement à partir d'un serveur distant ou par chargement à partir d'un support physique;

* (ii) le premier exercice par le Licencié de l'un quelconque des droits concédés par le Contrat.

3.2 Un exemplaire du Contrat, contenant notamment un avertissement relatif aux spécificités du Logiciel, à la restriction de garantie et à la limitation à un usage par des utilisateurs expérimentés a été mis à disposition du Licencié préalablement à son acceptation telle que définie à l'article 3.1 ci-dessus et le Licencié reconnaît en avoir pris connaissance.

Article 4 - ENTRÉE EN VIGUEUR ET DURÉE

4.1 ENTRÉE EN VIGUEUR

Le Contrat entre en vigueur à la date de son acceptation par le Licencié telle que définie en 3.1.

4.2 DURÉE

Le Contrat produira ses effets pendant toute la durée légale de protection des droits patrimoniaux portant sur le Logiciel.

Article 5 - ÉTENDUE DES DROITS CONCÉDÉS

Le Concédant concède au Licencié, qui accepte, les droits suivants sur le Logiciel pour toutes destinations et pour la durée du Contrat dans les conditions ci-après détaillées.

Par ailleurs, si le Concédant détient ou venait à détenir un ou plusieurs brevets d'invention protégeant tout ou partie des fonctionnalités du Logiciel ou de ses composants, il s'engage à ne pas opposer les éventuels droits conférés par ces brevets aux Licenciés successifs qui utiliseraient, exploiteraient ou modifieraient le Logiciel. En cas de cession de ces brevets, le Concédant s'engage à faire reprendre les obligations du présent alinéa aux cessionnaires.

5.1 DROIT D'UTILISATION

Le Licencié est autorisé à utiliser le Logiciel, sans restriction quant aux domaines d'application, étant ci-après précisé que cela comporte :

1. la reproduction permanente ou provisoire du Logiciel en tout ou partie par tout moyen et sous toute forme.

2. le chargement, l'affichage, l'exécution, ou le stockage du Logiciel sur tout support.

3. la possibilité d'en observer, d'en étudier, ou d'en tester le fonctionnement afin de déterminer les idées et principes qui sont à la base de n'importe quel élément de ce Logiciel; et ceci, lorsque le Licencié effectue toute opération de chargement, d'affichage, d'exécution, de transmission ou de stockage du Logiciel qu'il est en droit d'effectuer en vertu du Contrat.

5.2 DROIT D'APPORTER DES CONTRIBUTIONS

Le droit d'apporter des Contributions comporte le droit de traduire, d'adapter, d'arranger ou d'apporter toute autre modification au Logiciel et le droit de reproduire le logiciel en résultant. Le Licencié est autorisé à apporter toute Contribution au Logiciel sous réserve de mentionner, de façon explicite, son nom en tant qu'auteur de cette Contribution et la date de création de celle-ci.

5.3 DROIT DE DISTRIBUTION

Le droit de distribution comporte notamment le droit de diffuser, de transmettre et de communiquer le Logiciel au public sur tout support et par tout moyen ainsi que le droit de mettre sur le marché à titre onéreux ou gratuit, un ou des exemplaires du Logiciel par tout procédé. Le Licencié est autorisé à distribuer des copies du Logiciel, modifié ou non, à des tiers dans les conditions ci-après détaillées.

5.3.1 DISTRIBUTION DU LOGICIEL SANS MODIFICATION

Le Licencié est autorisé à distribuer des copies conformes du Logiciel, sous forme de Code Source ou de Code Objet, à condition que cette distribution respecte les dispositions du Contrat dans leur totalité et soit accompagnée :

1. d'un exemplaire du Contrat,

2. d'un avertissement relatif à la restriction de garantie et de responsabilité du Concédant telle que prévue aux articles 8 et 9, et que, dans le cas où seul le Code Objet du Logiciel est redistribué, le Licencié permette aux futurs Licenciés d'accéder facilement au Code Source complet du Logiciel en indiquant les modalités d'accès, étant entendu que le coût additionnel d'acquisition du Code Source ne devra pas excéder le simple coût de transfert des données.

5.3.2 DISTRIBUTION DU LOGICIEL MODIFIÉ

Lorsque le Licencié apporte une Contribution au Logiciel, les conditions de distribution du Logiciel Modifié en résultant sont alors soumises à l'intégralité des dispositions du Contrat. Le Licencié est autorisé à distribuer le Logiciel Modifié, sous forme de code source ou de code objet, à condition que cette distribution respecte les dispositions du Contrat dans leur totalité et soit accompagnée :

1. d'un exemplaire du Contrat,
2. d'un avertissement relatif à la restriction de garantie et de responsabilité du Concédant telle que prévue aux articles 8 et 9, et que, dans le cas où seul le code objet du Logiciel Modifié est redistribué, le Licencié permette aux futurs Licenciés d'accéder facilement au code source complet du Logiciel Modifié en indiquant les modalités d'accès, étant entendu que le coût additionnel d'acquisition du code source ne devra pas excéder le simple coût de transfert des données.

5.3.3 DISTRIBUTION DES MODULES EXTERNES

Lorsque le Licencié a développé un Module Externe les conditions du Contrat ne s'appliquent pas à ce Module Externe, qui peut être distribué sous un contrat de licence différent.

5.3.4 COMPATIBILITÉ AVEC LA LICENCE GNU GPL

Le Licencié peut inclure un code soumis aux dispositions d'une des versions de la licence GNU GPL dans le Logiciel modifié ou non et distribuer l'ensemble sous les conditions de la même version de la licence GNU GPL. Le Licencié peut inclure le Logiciel modifié ou non dans un code soumis aux dispositions d'une des versions de la licence GNU GPL et distribuer l'ensemble sous les conditions de la même version de la licence GNU GPL.

Article 6 - PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

6.1 SUR LE LOGICIEL INITIAL

Le Titulaire est détenteur des droits patrimoniaux sur le Logiciel Initial. Toute utilisation du Logiciel Initial est soumise au respect des conditions dans lesquelles le Titulaire a choisi de diffuser son œuvre et nul autre n'a la faculté de modifier les conditions de diffusion de ce Logiciel Initial. Le Titulaire s'engage à ce que le Logiciel Initial reste au moins régi par le Contrat et ce, pour la durée visée à l'article 4.2.

6.2 SUR LES CONTRIBUTIONS

Le Licencié qui a développé une Contribution est titulaire sur celle-ci des droits de propriété intellectuelle dans les conditions définies par la législation applicable.

6.3 SUR LES MODULES EXTERNES

Le Licencié qui a développé un Module Externe est titulaire sur celui-ci des droits de propriété intellectuelle dans les conditions définies par la législation applicable et reste libre du choix du contrat régissant sa diffusion.

6.4 DISPOSITIONS COMMUNES

Le Licencié s'engage expressément :

1. à ne pas supprimer ou modifier de quelque manière que ce soit les mentions de propriété intellectuelle apposées sur le Logiciel;
2. à reproduire à l'identique lesdites mentions de propriété intellectuelle sur les copies du Logiciel modifié ou non.

Le Licencié s'engage à ne pas porter atteinte, directement ou indirectement, aux droits de propriété intellectuelle du Titulaire et/ou des Contributeurs sur le Logiciel et à prendre, le cas échéant, à l'égard de son personnel toutes les mesures nécessaires pour assurer le respect des dits droits de propriété intellectuelle du Titulaire et/ou des Contributeurs.

Article 7 - SERVICES ASSOCIÉS

7.1 Le Contrat n'oblige en aucun cas le Concédant à la réalisation de prestations d'assistance technique ou de maintenance du Logiciel. Cependant le Concédant reste libre de proposer ce type de services. Les termes et conditions d'une telle assistance technique et/ou d'une telle maintenance seront alors déterminés dans un acte séparé. Ces actes de maintenance et/ou assistance technique n'engageront que la seule responsabilité du Concédant qui les propose.

7.2 De même, tout Concédant est libre de proposer, sous sa seule responsabilité, à ses licenciés une garantie, qui n'engagera que lui, lors de la redistribution du Logiciel et/ou du Logiciel Modifié et ce, dans les conditions qu'il souhaite. Cette garantie et les modalités financières de son application feront l'objet d'un acte séparé entre le Concédant et le Licencié.

Article 8 - RESPONSABILITÉ

8.1 Sous réserve des dispositions de l'article 8.2, le Licencié a la faculté, sous réserve de prouver la faute du Concédant concerné, de solliciter la réparation du préjudice direct qu'il subirait du fait du Logiciel et dont il apporterait la preuve.

8.2 La responsabilité du Concédant est limitée aux engagements pris en application du Contrat et ne saurait être engagée en raison notamment :

(i) des dommages dus à l'inexécution, totale ou partielle, de ses obligations par le Licencié, (ii) des dommages directs ou indirects découlant de l'utilisation ou des performances du Logiciel subis par le Licencié et (iii) plus généralement d'un quelconque dommage indirect. En particulier, les Parties conviennent expressément que tout préjudice financier ou commercial (par exemple perte de données, perte de bénéfices, perte d'exploitation, perte de clientèle ou de commandes, manque à gagner, trouble commercial quelconque) ou toute action dirigée contre le Licencié par un tiers, constitue un dommage indirect et n'ouvre pas droit à réparation par le Concédant.

Article 9 - GARANTIE

9.1 Le Licencié reconnaît que l'état actuel des connaissances scientifiques et techniques au moment de la mise en circulation du Logiciel ne permet pas d'en tester et d'en vérifier toutes les utilisations ni de détecter l'existence d'éventuels défauts. L'attention du Licencié a été attirée sur ce point sur les risques associés au chargement, à l'utilisation, la modification et/ou au développement et à la reproduction du Logiciel qui sont réservés à des utilisateurs avertis. Il relève de la responsabilité du Licencié de contrôler, par tous moyens, l'adéquation du produit à ses besoins, son bon fonctionnement et de s'assurer qu'il ne causera pas de dommages aux personnes et aux biens.

9.2 Le Concédant déclare de bonne foi être en droit de concéder l'ensemble des droits attachés au Logiciel (comprenant notamment les droits visés à l'article 5).

9.3 Le Licencié reconnaît que le Logiciel est fourni "en l'état" par le Concédant sans autre garantie, expresse ou tacite, que celle prévue à l'article 9.2 et notamment sans aucune garantie sur sa valeur commerciale, son caractère sécurisé, innovant ou pertinent. En particulier, le Concédant ne garantit pas que le Logiciel est exempt d'erreur, qu'il fonctionnera sans interruption, qu'il sera compatible avec l'équipement du Licencié et sa configuration logicielle ni qu'il remplira les besoins du Licencié.

9.4 Le Concédant ne garantit pas, de manière expresse ou tacite, que le Logiciel ne porte pas atteinte à un quelconque droit de propriété intellectuelle d'un tiers portant sur un brevet, un logiciel ou sur tout autre droit de propriété. Ainsi, le Concédant exclut toute garantie au profit du Licencié contre les actions en contrefaçon qui pourraient être diligentées au titre de l'utilisation, de la modification, et de la redistribution du Logiciel. Néanmoins, si de telles actions sont exercées contre le Licencié, le Concédant lui apportera son aide technique et juridique pour sa défense. Cette aide technique et juridique est déterminée au cas par cas entre le Concédant concerné et le Licencié dans le cadre d'un protocole d'accord. Le Concédant dégage toute responsabilité quant à l'utilisation de la dénomination du Logiciel par le Licencié. Aucune garantie n'est apportée quant à l'existence de droits antérieurs sur le nom du Logiciel et sur l'existence d'une marque.

Article 10 - RÉSIATION

10.1 En cas de manquement par le Licencié aux obligations mises à sa charge par le Contrat, le Concédant pourra résilier de plein droit le Contrat trente (30) jours après notification adressée au Licencié et restée sans effet.
10.2 Le Licencié dont le Contrat est résilié n'est plus autorisé à utiliser, modifier ou distribuer le Logiciel. Cependant, toutes les licences qu'il aura concédées antérieurement à la résiliation du Contrat resteront valides sous réserve qu'elles aient été effectuées en conformité avec le Contrat.

Article 11 - DISPOSITIONS DIVERSES

11.1 CAUSE EXTÉRIEURE

Aucune des Parties ne sera responsable d'un retard ou d'une défaillance d'exécution du Contrat qui serait dû à un cas de force majeure, un cas fortuit ou une cause extérieure, telle que, notamment, le mauvais fonctionnement ou les interruptions du réseau électrique ou de télécommunication, la paralysie du réseau liée à une attaque informatique, l'intervention des autorités gouvernementales, les catastrophes naturelles, les dégâts des eaux, les tremblements de terre, le feu, les explosions, les grèves et les conflits sociaux, l'état de guerre...

11.2 Le fait, par l'une ou l'autre des Parties, d'omettre en une ou plusieurs occasions de se prévaloir d'une ou plusieurs dispositions du Contrat, ne pourra en aucun cas impliquer renonciation par la Partie intéressée à s'en prévaloir ultérieurement.

11.3 Le Contrat annule et remplace toute convention antérieure, écrite ou orale, entre les Parties sur le même objet et constitue l'accord entier entre les Parties sur cet objet. Aucune addition ou modification aux termes du Contrat n'aura d'effet à l'égard des Parties à moins d'être faite par écrit et signée par leurs représentants dûment habilités.

11.4 Dans l'hypothèse où une ou plusieurs des dispositions du Contrat s'avèreraient contraire à une loi ou à un texte applicable, existants ou futurs, cette loi ou ce texte prévaudrait, et les Parties feraient les amendements nécessaires pour se conformer à cette loi ou à ce texte. Toutes les autres dispositions resteront en vigueur. De même, la nullité, pour quelque raison que ce soit, d'une des dispositions du Contrat ne saurait entraîner la nullité de l'ensemble du Contrat.

11.5 LANGUE

Le Contrat est rédigé en langue française et en langue anglaise, ces deux versions faisant également foi.

Article 12 - NOUVELLES VERSIONS DU CONTRAT

12.1 Toute personne est autorisée à copier et distribuer des copies de ce Contrat.

12.2 Afin d'en préserver la cohérence, le texte du Contrat est protégé et ne peut être modifié que par les auteurs de la licence, lesquels se réservent le droit de publier périodiquement des mises à jour ou de nouvelles versions du Contrat, qui posséderont chacune un numéro distinct. Ces versions ultérieures seront susceptibles de prendre en compte de nouvelles problématiques rencontrées par les logiciels libres.

12.3 Tout Logiciel diffusé sous une version donnée du Contrat ne pourra faire l'objet d'une diffusion ultérieure que sous la même version du Contrat ou une version postérieure, sous réserve des dispositions de l'article 5.3.4.

Article 13 - LOI APPLICABLE ET COMPÉTENCE TERRITORIALE

13.1 Le Contrat est régi par la loi française. Les Parties conviennent de tenter de régler à l'amiable les différends ou litiges qui viendraient à se produire par suite ou à l'occasion du Contrat.

13.2 A défaut d'accord amiable dans un délai de deux (2) mois à compter de leur survenance et sauf situation relevant d'une procédure d'urgence, les différends ou litiges seront portés par la Partie la plus diligente devant les Tribunaux compétents de Paris.

Version 2.0 du 2006-09-05